

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

**SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le douze du mois de décembre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mme Chantal PASSET, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Brigitte VULLIET, MM. Rodolphe PALACIOS, Jérôme AGNELLET, Stéphane FAURE-HUDRY, Karim CHALABI, Grégory BAERT, Stéphane BESSON, Mmes Claire BARRIN, Élixa DE POORTER, MM. Richardo RODRIGUES, Michel CATON, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Mme Graziella POURROY SOLARI, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Avait donné procuration : Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX Maire-Adjointe,

Mme Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, M. Sébastien ATRUX-TALLAU, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mme Joëlle TIBURZIO, MM. Benjamin DELOCHE, Pierre BASTARD-ROSSET, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 6 décembre 2024  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29  
Présents et représentés : 26

Secrétaire : Mme Élixa De POORTER, Conseillère Municipale, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==oo0oo==--

**N° 2024/153 - MARCHÉS PUBLICS - DÉVIATION EST – LOT N°6 – AVENANT N°1 -  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

M. Pierre LESTAS, Maire-Adjoint chargé des travaux, rappelle la délibération n° 2022/072 du 9 juin 2022 relative aux travaux de la déviation Est.

Plus précisément, le lot n°6 – Génie civil, réseaux HTA-BT-EP – qui a été attribué au groupe NGE pour un montant de 173 508,40 € HT.

Concernant le lot n° 6, il s'inscrit dans un groupement de commandes entre plusieurs acheteurs à savoir la commune de THÔNES et la Régie d'Électricité de Thônes (RET).

Compte des modifications intervenues en cours de marché, il convient de passer un avenant n°1.

Conformément à l'article 1414-4 du code général des collectivités territoriales, « tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % est soumis pour avis à la commission d'appel d'offres. Lorsque l'assemblée délibérante est appelée à statuer sur un projet d'avenant, l'avis de la commission d'appel d'offres lui est préalablement transmis ».

Il convient de préciser que, compte tenu du montant de l'avenant, + 40,02 %, l'avis de la commission d'Appel d'offres est obligatoire.

.../...

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le 19/12/2024

ID : 074-217402809-20241212-CM24153-DE

S<sup>2</sup>LOW

Considérant l'avis de la commission d'Appel d'offres en date du 28 novembre 2024, l'avenant se traduit financièrement de la façon suivante :

|                              |                       |
|------------------------------|-----------------------|
| Montant initial du lot n°6 : | 173 508,40 € HT       |
| Montant de l'avenant n°1 :   | <u>69 443,51 € HT</u> |
| Nouveau montant du lot n°6 : | 242 951,91 € HT       |

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,  
**par vote à main levée POUR : 24**  
**ABSTENTION : 2 (R. RODRIGUES, R. FRADIN)**

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant, à signer l'avenant n°1 au lot n°6 avec l'entreprise NGE pour le marché public de la Déviation Est.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 16 décembre 2024

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Élisa De POORTER

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR  
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **17 DEC. 2024** ET  
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE

THÔNES, le

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

